

PROJET DE LOI

N° 86

adopté

**SÉNAT**

le 11 avril 1984

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'adhésion de la République française à l'Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un Protocole).*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 185 et 233 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion de la République française, aux conditions fixées par les résolutions n<sup>os</sup> 5/82 et 5/83 du Conseil des Gouverneurs adoptées les 12 mai 1982 et 11 mai 1983, à l'Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un Protocole), fait à Kingston le 18 octobre 1969, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n<sup>o</sup> 185 (1983-1984), Sénat.

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le  
11 avril 1984.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.